Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 36 (1891)
Heft: 5

Vereinsnachrichten: Société vaudoise des armes spéciales

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le rang des tireurs est déterminé par le meilleur coup de la passe et en cas d'égalité, par le total des points.

Prix : Prix en nature pour une somme de fr. 900 environ, dont 100 francs offerts par le gouvernement de Vaud et 800 fr. par la Société des officiers.

Premier prix, 30 fr. ; dernier prix, 5 fr.

Cible tournante.

Passe de 5 coups : 1 franc. — Reprises illimitées.

Cible : Visuel de 0 m. 70. — Carton de 0 m. 40. — Mouche de 0 m. 10.

Le carton sera payé par 40 centimes, la mouche par une bouteille de vin d'honneur.

Prix des cartouches, 1 fr. 10 le paquet de 10.

Des fusils nouveau modèle seront à la disposition des officiers.

IV. Tenue.

Tenue de service avec casquette.

V. Carte de fête.

Prix de la carte de fête pour les deux journées fr. *10.*

Prix de la carte de fête pour la seconde journée seulement fr.*5.*

La carte de fête donne droit à :

1° Collation offerte par la Municipalité le 30.

2° Tir à la bonne cible et prix.

3° Dîner du 30 mai.

4° Soirée familière et bal.

5° Logement.

6° Déjeuner du 31 mai.

7° Banquet du 31 mai.

Les cartes de fête seront envoyées, contre remboursement, au reçu de la réponse.

Il sera délivré des cartes de fête à Bex.

Société vaudoise des armes spéciales.

Lausanne, le 1er mai 1891.

MONSIEUR ET CHER CAMARADE. — Dans notre séance du 6 décembre dernier, l'abondance de travaux mis à l'ordre du jour n'ayant pas permis l'audition et la discussion d'un mémoire de M. le lieutenant-colonel Pfund sur « St-Maurice considéré comme place d'arme du génie », vous avez décidé, sur la proposition de M. le colonel divisionnaire Ceresole, de renvoyer ce travail à une réunion spéciale, qui aurait lieu sur place dans le courant du printemps 1891.

Le Comité de la Section vaudoise de la Société des officiers ayant projeté de son côté une fête d'officiers à Bex avec visite aux fortifications de « St-Maurice », nous a proposé d'organiser ces deux réunions en commun.

Votre Comité a partagé cette manière de voir et, après entente avec le Comité cantonal vaudois, il fut décidé que la journée du samedi 30 mai serait consacrée aux travaux particuliers de chaque société et celle du dimanche 31 à une réunion en commun d'abord à St-Maurice, puis à Bex.

Nous avons en conséquence l'honneur de vous communiquer l'ordre du jour suivant :

Journée du samedi 30 mai.

12 h, 15. Réunion à la gare de St-Maurice et départ à pied pour le plateau de Veyrossaz.

1 h. 30. Déjeuner champêtre. (En cas de mauvais temps, ce déjeuner aurait lieu à St-Maurice à midi et demie.)

3 h. Conférence par M. le colonel Lochmann, chef d'arme du génie et par M. le lieutenant-colonel du génie Pfund, sur la défense de la position de St-Maurice et reconnaissance de cette position.

7 h. Dîner à l'hôtel Grisogono à St-Maurice.

Journée du dimanche 31 mai.

9 h. 30. Réunion des deux sociétés à la redoute des Crêtes (Rive droite). Conférence de M. le lieutenant-colonel du génie Pfund sur la défense de la position de St-Maurice.

11 h. Départ à pied pour Bex.

12 h. 30. Banquet des deux sociétés au Grand Hôtel des Salines, à Bex.

Tenue de service avec casquette.

Une carte de fête de 10 francs donnera droit au déjeuner du 30 à Veyrossaz, au dîner, au logement à St-Maurice et au déjeuner du 31 au matin.

Afin de permettre aux membres de la Section vaudoise de la Société des officiers ne faisant pas partie de la Société vaudoise des Armes spéciales de participer à notre banquet du 30 au soir, il sera délivré des cartes de banquet à 3 fr. 50.

Enfin une carte de banquet à 5 francs délivrée par le Comité de la Section vaudoise de la Société des officiers donnera droit au banquet au Grand Hôtel des Salines, à Bex.

Veuillez agréer, Monsieur et cher camarade, l'expression de notre considération distinguée. *Le President,* P. CERESOLE, col. div. *Le secrétaire,* C. MELLEY, major d'artillerie.

P. S. — Ayez l'obligeance de remplir le questionnaire ci-contre et de le retourner à son adresse avant le mercredi *20 mai* prochain.